



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT D'ÈURE-ET-LOIR

COMMUNE DE LA FERTE-VIDAME

Arrêté municipal n°2023-07
Prolongation arrêté municipal n°2023-05
Autorisation d'échafauder sur la voie publique 1 rue de la Plaine

Le Maire de la Commune de La Ferté-Vidame (Eure et Loir),

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route

Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière

Vu la demande initiale de l'entreprise « *William ROUSSEAU MAÇONNERIE GÉNÉRALE* » située à LA PUISAYE (28250), sollicitant l'autorisation d'échafauder sur le domaine public, à l'occasion du chantier travaux de réfection de la façade de l'immeuble de Monsieur L'UREL François, situé 1 rue de la Plaine – 28340 LA FERTE-VIDAME du lundi 20 février au vendredi 31 mars 2023.

Vu la demande de prolongation de l'entreprise « *William ROUSSEAU MAÇONNERIE GÉNÉRALE* » jusqu'au jeudi 20 avril 2023.

ARRETE

Article 1^{er} – Les travaux cités, entrepris 1 rue de la Plaine, étant prolongés jusqu'au 20 avril 2023 inclus, les prescriptions de l'arrêté n°2023-03, en date du 13 février 2023, restent inchangées et sont applicables jusqu'au 20 avril 2023. Le présent arrêté de prolongation devra être affiché à côté de l'arrêté cité autant de fois que nécessaire, à destination des usagers.

Article 2 - Une signalisation réglementaire appropriée au chantier sera mise en place par l'entreprise « *William ROUSSEAU MAÇONNERIE GÉNÉRALE* » là où il y en aura la nécessité afin de signaler et protéger le chantier de jour comme de nuit. Un accès aux piétons sécurisés, le cas échéant, sera mis en place par la société réalisant les travaux.

Article 3 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

A La Ferté-Vidame, le 6 avril 2023

Madame le Maire,



Catherine STROH